

Droit de réponse de Mgr Aillet à La République des Pyrénées

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#)

Date : 12 juillet 2021

Mise au point de Monseigneur **Marc Aillet** en date du 12 juillet :

Suite à mon communiqué sur l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi bioéthique, le 29 juin dernier, le quotidien "La République des Pyrénées a publié (article numérique le 2 juillet et article papier les samedi 3 et dimanche 4 juillet en page 6) un commentaire dans lequel figuraient les réactions de trois députés contrariés par mes remarques concernant le vote des élus de notre département. Je remercie "La République des Pyrénées" d'avoir publié, dans l'édition papier des samedi 10 et dimanche 11 juillet, le Droit de réponse que je leur avais adressé, le 7 juillet. Mon texte n'ayant pas été publié intégralement, je me permets de le porter ici à la connaissance des fidèles du diocèse:

" Au moins, mon communiqué du 1^{er} juillet sur l'adoption du projet de loi bioéthique ne sera pas passé inaperçu. Je regrette toutefois que la République des Pyrénées ait attiré l'attention des lecteurs quasi exclusivement sur mes remarques concernant le vote des députés de notre département, en en faisant sa propre exégèse et en laissant supposer que j'aurais exigé un « vote impératif » et affirmé que j'appelais à un vote sanction. Je ne les ai d'ailleurs pas désignés nominativement : c'est la rédaction du quotidien qui a jugé bon de le faire.

Ceci dit, loin de moi l'intention de demander aux députés de se justifier. Je leur rappelle respectueusement qu'ils n'étaient pas au centre de mon propos, qui visait principalement le droit de l'enfant à avoir un père et une mère et la dignité inviolable de l'embryon humain, profondément lésée par l'adoption de ce projet de loi.

Je relève que chacun des députés qui ont réagi à mon communiqué (de manière plus développée dans l'édition numérique du 2 juillet 2021) s'exprime selon un langage qui semble « convenu » – en conscience, après mûre réflexion et après avoir écouté les associations de tous bords. Je veux croire que cela en atténue la portée, car voter « en conscience » pour la fabrication de « bébés médicament », dont la disposition est renforcée, ou d'embryons transgéniques et même chimériques, par apport de cellules embryonnaires humaines à des embryons d'animaux, avouons que cela fait froid dans le dos ! Car c'est aussi cela le contenu de la loi adoptée, ce que la République des Pyrénées omet de mentionner, semblant la réduire à la seule PMA sans père.

Je me permets de rappeler que, si je ne suis certes pas « les catholiques », comme évêque du diocèse de Bayonne, Lescar et Oloron, je suis le représentant légitime de l'Eglise catholique dans le département. Ma mission est de rappeler fidèlement l'enseignement du Magistère de l'Eglise sur les questions morales et sociales et de contribuer ainsi au débat public. J'invite d'ailleurs respectueusement les députés qui affirment appartenir à l'Eglise catholique à lire attentivement les documents du Magistère qui expriment de manière constante, sans éluder ni les avancées de la science ni la réflexion éthique, l'enseignement de l'Eglise sur la dignité inviolable de l'embryon humain et le droit de l'enfant à avoir un père et une mère. Je reste évidemment ouvert à la poursuite du dialogue avec les élus, que j'estime et dont je respecte la haute fonction.

Il va sans dire que je m'inscris ici dans le cadre de la laïcité qui n'interdit pas de faire entendre ses convictions : la loi de 1905 n'exclut pas le débat. En l'occurrence, il n'y a pas d'immixtion de l'Eglise dans les affaires de l'Etat : il serait très grave en effet de confondre le Parlement avec l'Etat. Dans le contexte d'une société démocratique, il n'y a donc là aucune forme de « dérapage »."